

Compte rendu séance du 16 octobre 2025

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIÈRE Alain, Maire.

Convocation du 10 octobre 2025.

Présents :

Mme CAUSSE Jacqueline,
Mme FRUCHARD Marylène,
Mme SAINT-MARTIN Delphine
Mr BOUTIN Yannick,
Mr LAPARLIÈRE Alain,

Mr TABUTEAU Michel
Mme BLONDEAU Marie-France,
Mme DROUILLARD Peggy,
Mr FRATY Frédéric

Absents :

Mr SARNAC Jérôme, excusé.
Mme ZAIDI Houria,
Mr LEROY Anthony

Procuration : Procuration de Mr SARNAC Jérôme à Mme CAUSSE Jacqueline

Secrétaire de séance : Mme SAINT-MARTIN Delphine qui a accepté cette fonction.

Ouverture de séance : (20h35)

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 août 2025 par le Conseil Municipal.

1/ Création de poste contractuel permanent adjoint technique 16h hebdomadaire.

En vue de procéder à une nouvelle embauche suite à un départ à la retraite à la garderie du soir et au ménage de l'école, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique contractuel permanent à temps non complet à partir du 1^{er} JANVIER 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création.

2/ Création de poste contractuel permanent adjoint administratif territorial 22.5/35^{ème} hebdomadaire.

En vue de procéder à une nouvelle embauche suite à un départ à la retraite à la gérance de l'agence postale, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial contractuel permanent à temps non complet à partir du 1^{er} JANVIER 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création.

3/ Modification du tableau des effectifs.

Pour tenir compte de la création des deux postes d'agent technique, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs au 01 JANVIER 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création.

4/ Choix association pour ouverture local commercial : Au rendez-vous de BÉDENAC ou Coup de pouce avenir.

Monsieur le Maire tient à préciser, avant d'ouvrir tout échange, l'importance de choisir une association pour faire vivre ce commerce comme énoncé au cours de la réunion publique du 25/10/2024 et pour lequel tout le Conseil Municipal a été favorable à l'unanimité en octobre 2021. Si le commerce reste inutilisé, la mairie devra rembourser la subvention octroyée pour la création de ce bâtiment.

En l'absence de Mme ZAIDI Houria convoquée au conseil municipal de ce jour et en tant que Présidente de son association candidate « Coup de pouce avenir » non excusée, le Conseil Municipal n'a pas pu échanger sur le bien-fondé et les valeurs de cette association.

Mr BONNET Stéphane, le président et bénévole de l'association candidat « Au rendez-vous de Bédenac » a pu répondre aux diverses questions et inquiétudes des membres du Conseil Municipal. Il a exposé un bilan prévisionnel communiqué à la trésorerie. Après plusieurs démarches auprès des boulangeries du secteur, Mr BONNET Stéphane explique que Mr DROGUEST Johan (boulangier de Clérac) et le seul qui offre une remise intéressante sur tous ses produits pour qu'ils puissent être vendus à des prix raisonnables et abordables pour la population de Bédenac. Le commerce sera donc approvisionné et livré en pain, en viennoiserie, en snacking et en pâtisserie par la boulangerie de Clérac.

Mme AUDONNET Isabelle, membre de l'association et vendeuse informe qu'elle sera salariée sous un emploi de « Reconnaissance de Qualité des Travailleurs Handicapés ». Elle explique que la boulangerie sera ouverte tous les jours de la semaine sauf le mercredi. Les horaires du commerce seront sur des heures de passage, c'est-à-dire le matin et en fin d'après-midi la semaine. Le samedi et dimanche, le commerce ne sera ouvert qu'en matinée. Le local n'ayant pas de laboratoire, il ne permet pas de faire de transformation d'alimentation sur place. L'ouverture potentiel serait aux alentours du 1^{er} novembre 2025.

Mr CAUSSE Olivier, bénévole de l'association, soumet la possibilité de faire venir des intervenants extérieurs (rôtisserie, légumier, ...) pour faire vivre et offrir des services de proximité pour les habitants de Bédenac.

Monsieur le Maire, précise qu'une convention sera signée par les deux parties, c'est-à-dire l'association retenue et la Mairie.

Au vu de la motivation de l'association « Au rendez-vous de Bédenac » et malgré l'inquiétude de certains membres du Conseil Municipal par rapport au déficit budgétaire de la 1^{ère} année, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet pour une durée de 1 an avec possibilité de regard tous les 3 mois sur les comptes de l'association.

5/ Subvention à l'association retenue.

Monsieur le Maire propose, après avis de la trésorerie, une subvention de 30 000€ pour débiter l'activité.

Le Conseil Municipal valide cette subvention à l'unanimité.

6/ Fixer le prix du repas des aînés pour les accompagnants.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 et sera animé par le Groupe « Fantasmagic » de l'Ange Bleu.

Le prix du repas des accompagnants des aînés est fixé à 49 € comme l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7/ Fixer le tarif de participation de la municipalité à la Mutuelle santé MNT.

Monsieur le Maire, explique que la Commune doit participer à hauteur de 15 euros minimum par agents adhérents et par mois à la mutuelle santé MNT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, une participation de 15€ par mois et par agent souhaitant y adhérer.

8/ Questions diverses

- Suite au refus de l'installation des « Feux Récompenses » sur l'Avenue des Pins et sur l'Avenue Anne d'Autriche, Mr LAPARLIERE Alain, Maire, a échangé avec le Département pour mieux comprendre leurs décisions. Le Département propose plutôt de créer une écluse routière sur l'Avenue des Pins. En ce qui concerne l'Avenue Anne d'Autriche, le Département ne propose aucun système de ralentissement de la vitesse. Il estime que la limite d'agglomération est trop loin et devrait commencer à la maison de M. LALANDE sur la RD 145.
- Mr LAPARLIERE Alain, Maire, indique que le site « La Cantinière » acheté par la Communauté de Commune de la Haute-Saintonge (CDCHS) a été racheté par la société de transport Portugaise PATINTER. Ce site va donc devenir un parking sécurisé pour camions, avec hôtel puisque les chauffeurs doivent y dormir en dehors de leur cabine le week-end, un restaurant, une supérette où les habitants pourraient aller s'approvisionner. Le PLU est toujours en cours de révision pour ce site.
- Mr LAPARLIERE Alain, Maire, informe de la création d'un nouvel arrêt de bus au parking de Chierzac pour les lycéens. Certains membres du Conseil Municipal, ayant eu un mail informatif de la société Transport Nouvelle Aquitaine, interviennent en soulevant un doute sur le fait que ce nouvel arrêt de bus soit bien une création et non un remplacement de l'arrêt de bus actuel « Église de Bédénac ».

Clôture de séance : (22h10)

Affiché le 21/10/2025
Alain LAPARLIERE
Maire de Bédénac

